



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Erratum PV du Comité Directeur du 09.07
- PV Comité Directeur du 16.09.25
- Info Commission d'Appel Disciplinaire des 10 & 14.09.26
- PV Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 14.09.26
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 15.09.26 et 17.09.26
- Page Technique

POINT COMM'

Vous trouverez dans ce numéro le Point Comm'

CALENDRIERS GÉNÉRAUX

Vous trouverez dans ce journal les calendriers

► SENIORS FEMININES

- U15 F
- U18 F

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

JEUDI 15 OCTOBRE 2026

A LESIGNY

Complexe de l'Entre Deux Parcs
Avenue des Hyverneaux
77150 LESIGNY

L'horaire sera précisée ultérieurement.

Les clubs sont invités à transmettre leurs questions écrites au plus tard le 7 octobre 2026, par l'intermédiaire de la messagerie dédiée.



OPERATION CARTON VERT

Le **dispositif du Carton Vert**, mis en place depuis plusieurs saisons, est reconduit cette saison dans les catégories **U14, U15, U16 et U18 D1**.

Son objectif est de promouvoir et de récompenser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain, en mettant en avant des comportements exemplaires alignés avec les valeurs de la Fédération Française de Football : **Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité**.

CALENDRIER DES RENCONTRES U15F

En raison de nouveaux engagements tardifs, le calendrier des rencontres sera publié **en début de semaine prochaine**.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

FOOT ANIMATION

Retrouvez dans ce numéro :

- Rentrée du foot U8/U9 du 19/09/26
- Brassage U10 à U12 EXC du 19 et 26/09/26 et du 3 et 10 octobre 2026
- Plateaux amicaux U10-U11 et U12-U13 du 26/09/26
- Rentrée du foot U6/U7 du 26/09/26

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 19 et 20 septembre 2026



M. Cédric GUILLOSO
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Jeudi 24 septembre 2025

Commission d'organisation des
compétitions

-

14h00

Vendredi 25 septembre 2025

Comité Directeur

-

18H00

LE MEE

COMMISSION

Lundi 21 septembre 2026

Commission Technique

-

20H30

POINT COMM' août 2026

FOOT ANIMATION



[LIEN VERS LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS](#)



**Brassages U10 à 12 EXC du 19
et 26 septembre 2026 et du
3 et 10 octobre 2026**

[LIEN VERS LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS](#)



**PLATEAUX
AMICAUX**

U10/U11

U12/U13



[LIEN VERS LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS](#)



[LIEN VERS LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS](#)



POINT COMM' août 2026

FMI : PARAMETRAGES ET BONNES PRATIQUES



EN VUE DE LA SAISON 2026-2027 ET DU RETOUR DES COMPÉTITIONS, VOICI DES INFORMATIONS CI-DESSOUS SUR LA RÉINITIALISATION DES PARAMÉTRAGES DE LA FMI AINSI QU'UN RAPPEL SUR LES BONNES PRATIQUES DE DÉBUT DE SAISON.

[LIEN VERS LES INFORMATIONS FMI](#)

Footclubs
Mon espace club FFF ★

Sessions de Formation Secrétaire et Correspondant de Club



S'investir dans le club



Renforcer l'organisation
dans le club



Perfectionner ses
connaissances

AU PROGRAMME



Outils



Démarches
administratives



Bonnes pratiques



Partage
d'expériences



DATES



Le 12 septembre
de 10h à 12h
au Mée Sur Seine



Le 26 septembre
de 10h à 12h
à Montry



Formations ouvertes à tous les secrétaires
et correspondants de club

Inscrivez-vous **à l'aide du formulaire** ➡



FORMULAIRES D'INSCRIPTION
PAGE SUIVANTE





DISTRICT SEINE ET MARNE DE FOOTBALL

FORMATION
SECRÉTAIRE / CORRESPONDANT

Le samedi 26 septembre 2026

De 10h à 12h

Au District à MONTRY

N° affiliation du club : Nom du club :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Portable :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Portable :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Portable :

Toute la correspondance doit être adressée soit :
Au Siège Social : 173 rue Albert Schuman 77350 LE MÉE SUR SEINE
A la Direction Administrative : 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY
secretariat@seineetmarne.fff.fr



Comité Directeur

Réunion du 09/07/2026 Visioconférence - 18H00

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER.

Présents : Christiane CAU – Isabelle CHILARD – Cédric GUILLOSO - Nathalie LECLERCQ - Franckie MESSAOUD – Monique MACHO – Bernard MARMION - Jean-Paul PEYRIN - Farid RAACH – Abdelhak RAJI - Jean-Marie RENAUD - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD – Dominique DA ROCHA.

Assistent : Nicolas MAKSYMUK (Directeur Administratif) – Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant tous les membres de leur présence à cette dernière réunion de la Saison 2025/2026.

Il remercie l'équipe pour son investissement tout au long de la saison et souhaite à chacune et à chacun de profiter pleinement du repos estival.

Avant de dérouler l'ordre du jour, il évoque avec émotion l'état de santé préoccupant de Claude ADAM – Commissaire bénévole au service de l'arbitrage depuis de très nombreuses années au sein du District.

2. PV Comité Directeur du 30/06/2026

Le PV du 30/06/2026, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Projet Club / Labellisation - Les informations pour 2026/2027

Toutes les informations et éléments de communication sont présentés, ci-après, afin de préparer au mieux la saison prochaine.

Projet Club = Fin de la phase pilote, place au déploiement

Durant la saison 2025/2026, 12 Districts pilotes ont pu tester la démarche d'accompagnement des clubs à la démarche Projet Club qui tourne autour de plusieurs piliers :

- l'identification et la formation d'accompagnateurs de clubs ;
- l'organisation de réunion de secteurs avec les clubs du territoire ;

- la mise à disposition de l'outil informatique « Projet Club » dédié à la conception et la mise en œuvre de leur projet club.

Pour accompagner ce déploiement, plusieurs éléments et informations seront mis à disposition :

- une Charte Graphique du « Projet Club » ;
- une formation des accompagnateurs de club ;
- une réunion de Secteur ;
- une vidéo de présentation du Projet ;
- une ouverture de l'outil à tous les clubs : dès le 24 août 2026, l'ensemble des clubs pourra se connecter à l'outil pour concevoir et mettre en œuvre son Projet Club (Vidéo tuto de connexion à l'outil pour les clubs en pièce jointe).

Les clubs seront informés le 8 juillet 2026 de l'arrivée prochaine de l'outil via un email qui contiendra une vidéo de présentation. L'objectif est de leur donner envie de découvrir l'outil dès sa sortie, fin août.

Une réunion d'information des référents est prévue le 09 septembre 2026 de 18h00 à 19h30 afin de répondre aux questions et aux interrogations.

Le CFI Projet Club sera également prochainement livré et sera une opportunité pour les clubs d'appréhender la notion de Projet Club avec une formation complète, concrète et adaptée à leur situation.

La saison 2026/2027 marque un tournant important pour le système de labellisation des clubs de la FFF. Lors de cette saison, la FFF poursuivra son travail en testant la nouvelle démarche auprès des 12 Districts Pilotes impliqués dans l'expérimentation depuis la saison 2025/2026.

Renouvellement des Conventions FFF – FFSA et FFF – FFH

Rappel des principaux points des conventions pour développer le para sport et l'accessibilité.

Conventions et partenariats en faveur de l'accessibilité

- Des conventions signées en 2025 avec FFH et FFSA visent à améliorer l'accessibilité.
- Ces conventions couvrent le développement des pratiques parasportives.
- La FFH et la FFSA sont partenaires depuis 2012 et 2002 respectivement.
- Leurs missions incluent l'organisation, la formation, la représentation et la promotion du sport adapté.

Objectifs et enjeux des conventions nationales

- Développer la pratique du football pour les personnes en situation de handicap.
- Renforcer le niveau des sélections et promouvoir une pratique inclusive.
- Créer une base de données partagée pour mesurer l'impact local.
- Collaborer sur la formation des éducateurs et arbitres.

Développement des pratiques et formations

- Identifier et déployer des pratiques prioritaires comme le para football adapté.
- Développer des séances dans des établissements spécialisés.
- Proposer des formations pour encadrer et arbitrer les disciplines parasportives.
- Accompagner les clubs dans leur démarche d'inclusion via guides et e-learning.

Haut-niveau, événements et collaborations locales

- Soutenir les sélections nationales pour obtenir des résultats sportifs majeurs.
- Accompagner l'organisation d'événements internationaux.
- Favoriser la coopération entre fédérations régionales et départementales.

- Mettre en place un comité de pilotage pour suivre le développement.

Ressources et acteurs du handicap

- La FFF propose des fiches pédagogiques et des ressources pour l'inclusion.
- Des leviers financiers sont disponibles via des projets sportifs et l'Agence Nationale du Sport.
- Des contacts clés sont disponibles pour répondre aux questions sur le déploiement.
- La direction de l'engagement et la technique nationale accompagnent les acteurs locaux.

• **LPIFF**

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des principaux points abordés lors de la réunion du Comité Directeur du 04/07/2026.

Classements sportifs 25/26 et composition des groupes des Championnats Régionaux = approbation par le CD sous réserve des procédures en cours.

Barème disciplinaire 26/27 = validation d'un alignement sur les barèmes disciplinaires fédéraux.

Arbitrage : adoption des règlements pour 2026/2027.

Commissions Régionales = nomination pour 2026/2027.

Dettes Clubs = point est fait en séance sur la situation des clubs, à date. Les parts « district » des clubs débiteurs ne pourront pas être versées. Est rappelé que, seule, la Commission Régionale de solidarité traitera les situations pour lesquelles elle sera sollicitée.

Vacances CD LPIFF = des candidats seront proposés par le Président lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur.

4. La Vie du District

• **Agenda – Planning des activités**

28/08/2026 : Bureau 77 en visioconférence.

31/08/2026 : CD LPIFF.

04/09/2026 : Réunion CD 77 au Mée sur Seine.

Philippe COLLOT présente le Calendrier Prévisionnel 26/27 du Comité Directeur en précisant que celui-ci est toujours susceptible d'évoluer en cours de saison.

• **Affaires financières**

Accompagnement des clubs pour 2026/2027

Philippe COLLOT invite les membres du Comité Directeur à réfléchir sur l'accompagnement à proposer aux clubs pour la prochaine saison, sachant que le dispositif « Service Civique » a déjà été validé et que le programme global devra être entériné début septembre.

Clubs absents à la JND

Le Comité Directeur décide de ne pas amender les clubs absents excusés, même tardivement.

Barèmes Financiers 2026/2027

Le Comité Directeur adopte le barème pour la saison à venir en procédant aux ajustements suivants :

Annexe 2 RSG – Dispositions Financières

Modification du montant des amendes pour les Autorisations :

- | | |
|--|---------|
| - Non homologation d'un tournoi | 60,00 € |
| Demande d'homologation d'un tournoi déposée moins d'un mois avant sa tenue | 30,00 € |

[Sponsoring / Subventions / Partenariats](#)

Partenariats

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur de la signature d'un partenariat avec la Société POWERSHOT qui permettra aux clubs de bénéficier de réduction sur divers équipements de foot.

Subventions

Le Comité Directeur prend connaissance des informations FAFA, ci-après.

- Enveloppe FAFA Équipement LPIFF = 757 000 € (7,92 M€ au plan national)
- Enveloppe FAFA Transport LPIFF = 141 000 € (1,2 M€ au plan national) – la Ligue pourra aider 18 dossiers de location LLD en 26/27.
- Abondements Football Féminin = + 5000 € pour la création d'un éclairage pour un classement fédéral si l'aide minimale de la ligue est de 7500 € - + 10 000 € pour la création ou l'extension de vestiaires pour un classement fédéral si l'aide minimale de la ligue est de 15 000 € - + 30 000 € pour la création d'un terrain synthétique de Foot à 8 si l'aide minimale de la ligue est de 30 000 €.

Le Directeur Administratif indique au Comité Directeur que le District a établi les demandes correspondantes au dispositif « Partenariats Comités Sportifs Départementaux » du Conseil Départemental.

• **Affaires sportives**

[Pratique Foot Animation 2026/2027 \(Filles et Garçons\) – Calendrier 2026/2027 \(Filles et garçons\)](#)

Dans la continuité des évolutions demandées par la DTN, Philippe COLLOT rappelle les différentes étapes menées depuis la dernière réunion du Comité :

- coordination régionale visant à harmoniser les évolutions à mettre en place entre tous les districts ;
- planification des modifications à entreprendre sur les 2 saisons à venir ;
- travaux de transposition menés par l'Équipe Technique Départementale dans un délai contraint visant à adapter la pratique actuelle du district aux évolutions demandées.

Compte-tenu de ces éléments, le Directeur Administratif présente le schéma départemental prévu pour le Foot Animation pour la Saison 2026/2027 ainsi que le Projet de Calendrier Général, que le Comité Directeur approuve.

Les Règlements des différentes pratiques « Foot Animation » devront être modifiés et approuvés lors d'une réunion du Comité Directeur avant le lancement de la Saison 2026/2027.

[Calendrier Général & Calendrier Général « Foot Féminin »](#)

Le Directeur Administratif informe le Comité Directeur que le Calendrier Général pour les Groupes à 10 sera finalisé dès réception des grilles LPIFF. Les membres seront sollicités par voie électronique.

Compte-tenu des incertitudes liées aux engagements et retraits de dernière minute, le Calendrier Général « Foot Féminin » sera soumis à l'approbation du Comité Directeur lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

[Classements 2025/2026 – Composition des Groupes des Championnats Départementaux 2026/2027](#)

Le Comité,

Après avoir pris connaissance des classements des Championnats Départementaux de la saison 2025/2026, lesquels classements ont été arrêtés sous réserve des procédures en cours, des descentes du Championnat Régional 3 (ou Régional 2 pour les CDM et les U15) vers D1 des équipes Seine et Marnaise à l'issue de ladite

saison et des propositions de composition des groupes 2026/2027 des Championnats Départementaux, qui tiennent compte :

- du positionnement géographique des équipes comme ligne directrice (sauf les D1 de chaque catégorie),
- des désidératas des clubs présentés dans les délais,
- des incidents disciplinaires de la saison écoulée et de la demande des autorités territoriales suite à des faits de violence, dont le football n'est pas responsable mais qui ont une répercussion sur sa pratique, qui entraînent l'impossibilité à deux clubs de se rencontrer, le district s'efforçant dans ces derniers cas et dans la limite des possibilités, de ne pas sortir le même club de son périmètre géographique, 2 saisons de suite, et favorisent une répartition équilibrée des montants et descendants au sein d'une même division.

Vu les dispositions de l'article 14 du Règlement Sportif Général du District,

Vu les dispositions de l'annexe 5 du Règlement Sportif Général (structure des championnats),

Entérine, sous réserve des procédures en cours, les classements des Championnats Départementaux de la saison 2025/2026,

Et adopte, sous réserve des éventuelles procédures en cours (1), la composition des groupes 2026/2027 des Championnats Départementaux suivants :

- . Seniors (sauf la dernière division),
- . U18 (sauf la dernière division),
- . U16 (sauf la dernière division),
- . U15 (sauf la dernière division),
- . U14 (sauf la dernière division),
- . Anciens (sauf la dernière division),
- . Seniors du Dimanche Matin (sauf la dernière division),
- . Futsal Senior Masculin (sauf la dernière division),

Voir Rubrique Documents du site du District : [Combined PDF](#)

Rappelle à toutes fins utiles aux clubs participant aux Championnats Départementaux Seniors qu'ils sont soumis à des obligations en termes d'engagement d'équipes,

Les invite à prendre connaissance desdites obligations et de la sanction afférente en cas de non-respect de celles-ci (cf. articles 11.1 du Règlement Sportif Général du District).

(1) Sont identifiées en jaune dans la liste reprise en annexe, les situations relatives à des procédures en cours connues à la date d'établissement de la composition des groupes ou à des procédures susceptibles d'être initiées par suite de décisions qui ne sont pas encore devenues définitives.

D'autres procédures pouvant encore être engagées, l'absence de mention quant à une procédure ne saurait permettre de figer la position du club dans telle ou telle division.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77.

• Vie des Clubs

[Inactivités partielles](#)

Crouy sur Ourcq : U14/U15. [Le Comité Directeur émet un avis favorable.](#)

• **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Gérard CEGLIE : souhaite devenir délégué officiel. [Transmis au Président de la Commission pour avis.](#)

Maxence ABDEN : souhaite devenir observateur en arbitrage au sein du District 77. [Après avis du Président de la CDA, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Maude DESNOT : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminines. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Reprise des dossiers

Florian SEROUART : fait acte de candidature pour intégrer la Commission féminines. [Après avis de la Présidente de la Commission, la décision est différée au début de la saison prochaine.](#)

Alexis BUITRON : souhaite intégrer le corps des délégués du 77. [Compte-tenu qu'il tient cette fonction au sein de la LPIFF, le Comité Directeur valide sa demande.](#)

Ludovic VAN PRAET : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Foot Animation. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Marielle BAUD : fait acte de candidature pour intégrer la Commission des délégués. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Nomination des Commissions Départementales, des Observateurs en arbitrage et des délégués officiels pour la Saison 2026/207 2026/2027

Philippe COLLOT rappelle que les Président-e-s de chaque commission ont été sollicités afin de faire le point sur leurs effectifs.

Le Comité Directeur renomme toutes les commissions départementales pour la Saison 2026/2027 (liste diffusée sur le site du district), à l'exception de la Commission Technique pour laquelle un point complémentaire sur l'effectif doit être effectué avec le Président de ladite commission.

Observateurs en Arbitrage au 01/07/2026

- Klara GONCALVES (stagiaire pour 2026/2027)
- Lucie LEMPEREUR
- Mohamed Moriba DIAKITE
- Fabrice ZANNIER
- Dominique CHATELLIER
- Claude ADAM (Futsal)
- Thierry BLANC
- Bastien DARREHORT
- Naoufel DJILALI
- Mokola DOUCOURE
- Laurent LITRE
- Bernard MARMION
- Florent MARMION
- Denis MATEI
- Jimmy MELUT
- Jean-Marie ROBY
- Emmanuel TULOUP
- Mehdi MZOUGHJI (Stagiaire pour 2026/2027)
- Thomas VENANT CABASSET
- Fabien EL MKELLEB
- Maxence ABDEN (Stagiaire pour 2026/2027)

Délégués Officiels au 01/07/2026

AROUNI KAMEL
BAUD MARIELE
BISMUTH FREDDY
BURTONT PASCAL
CARDOUX DANIEL
DA SILVA MANUEL
DENIS JEAN MARC
DOMINGOS CHRISTINE
FORCARD JEAN PIERRE
GHAMZI MYRIAM
GHRARI SAMIR
GLISE BRUNO
GULIANI PATROCIA
HAMDAOUI NASSIMA
HORMI ABDELHAFID
IDIR MUSTAPHA
JEAN MARIE CHRISTOPHER
LE COURT FRANCK
LENGLET HERVE
LOISEL EMMANUEL
MAETZ MICKAEL
MARQUES JULIO
MAYEMBA OLIVIER
MEGHAIZANI FOUAD
MORREELS MICHEL
OUBBANA KADOUR
PHILIPPE PATRICK
RENETS HASSEN
SAUTEREAU BRUNO
TAHIRI MUSTAPHA
VESCHAMBE OLIVIER
ZENAINI MOHAMED

[Modifications aux textes réglementaires 2026/2027 \(suite\)](#)

Le Directeur Administratif présente au Comité Directeur :

- les propositions d'évolution des Articles 10.8 – 44.2 - 44.3 ainsi que l'annexe 6 du RSG du district qui nécessitaient un approfondissement sont validés par le Comité Directeur.
- une évolution de l'échelle des sanctions financières liées aux incidents disciplinaires ; Après présentation par le Directeur Administratif, le Comité Directeur valide l'évolution des sanctions ainsi que du barème financier en découlant afin d'être en conformité avec celui de la Ligue.

Les Annexes 4-5 du RSG ainsi que le Règlement de la CDPME seront validées lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Le Règlement du Challenge FAIR-PLAY

Le Comité Directeur étudie l'évolution des sanctions administratives 24/25 vs 25/26, considérant qu'un des objectifs de l'opération était de les réduire.

Catégories bénéficiant du Challenge Fair-Play	Total Saison 24/25	Total Saison 25/26	AVTs 24/25	AVTs 25/26	EXCs 24/25	EXCs 25/26
Seniors D1	670	657	615	602	45	52
Seniors D2	1798	1584	1588	1431	187	133
Seniors D3	1783	1611	1537	1437	213	154
U18 D1	479	497	397	390	63	100
Seniors Féminines D1	100	107	73	97	14	10

	4830	4456	4210	3957	522	449
Comparaison entre les deux saisons		-374		-253		-73

Après échange entre les participants, décision est prise de reconduire le Challenge pour la Saison 2026/2027. Par ailleurs, il prend connaissance des lauréats 2025/2026 et les félicite :

- SEN D1 FEM = TRILPORT
- U18 D1 = CHELLES
- SEN D1 = CLAYE-SOUILLY
- SEN D2 A = TRILPORT
- SEN D2 B = COUNTRY ACADEMIE
- SEN D2 C = MORMANT
- SEN D3 A = VAL D'EUROPE
- SEN D3 B = ST MARD
- SEN D3 C = MEAUX
- SEN D3 D = GUIGNES
- SEN D3 E = DAMMARIE-CITY
- SEN D3 F = MORET VS

Le Règlement du Carton Blanc = extension aux SEN D2/D3 – U14 D2. Après échanges les membres décident l'extension pour la saison 2026-2027 aux catégories précitées.

Le Règlement Intérieur de la CDA = celui-ci est reconduit à l'identique pour la Saison 2026/2027.

Gestion Sociale

Ludovic VANTYGHEM informe le Comité Directeur des points, ci-après :

- validation de l'alternante juridique (Maëva CLIE) avec transmission d'une promesse d'embauche ;
- la promesse d'embauche pour Lionnel INJAI va être établie pour le poste de Conseiller en Développement Associatif, avec un début d'activité le 07 septembre 2026 ;
- le dossier Tony DOS SANTOS ALVES est en cours de traitement.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

06/07/2026 : SDJES. Colloque « Sport et Citoyenneté dans les Territoires ».
07/07/2026 : Préfecture. FIPD 2026 (instruction des demandes en cours).
07/07/2026 : Conseil Départemental. Ambassadeur du sport en seine et Marne.

LPIFF

30/06/2026 : document de cadrage du Challenge Régional U9 et Challenge Régional U11.
07/07/2026 : calendrier prévisionnel des activités de la CRA (dates dédiées aux regroupements des CTA).

FFF/LFA

01/07/2026 : Conventions nationales renouvelées avec la FFSA et FFH.
03/07/2026 : lancement de la Campagne 26/27.
06/07/2026 : enveloppes régionales FAFA 26/27.
07/07/2026 : visioconférence « actualités RH ».

Clubs

02/07/2026 : FC DONNEMARIE-DONTILLY. AG club.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Rapprochement bancaire : tout est à jour.

Saisie des sanctions financières : seules, les amendes JND restent à saisir.

Relevé 57 : a été lancé ce jour.

Pilotage Budget :

- celui est effectué par rapport au Budget Prévisionnel de la saison 2025/2026 ;
- confirmation de l'utilisation de la totalité de la provision « Aide aux Clubs », soit 90 000 € ;
- la provision « Travaux » de 65 000 € n'a pas été totalement utilisée mais les travaux pour l'éclairage du terrain (passage en LED) ont été intégrés, ce qui fait qu'il reste une enveloppe de 15 000 €.

➤ **CHARGES : + 1 %** par rapport aux Charges Prévisionnelles du début de saison 2025/2026.

Ce qui nous conforte dans nos actions, à ce jour, avec des charges qui ont été maîtrisées.

Points particuliers :

- achats en hausse pour les équipements, récompenses, JND, etc... suite aux événements sportifs supplémentaires mis en place (+9,35%) ;
- impôts, taxes en hausse (+8,57%) ;
- charges exceptionnelles et amortissements en diminution (-13%).

➤ **PRODUITS : + 7,5 %** par rapport aux Produits Prévisionnels du début de saison 2025/2026.

Les prévisions ont été dépassées, malgré avoir revu les calculs suite au nombre de licences totales.

En conclusion, l'analyse démontre une situation excédentaire à date. Toutefois, la vérification du Cabinet Comptable Bizouard, début septembre, devra confirmer les chiffres exacts.

7. Technique

Abou KARAMOKO étant absent le Directeur Administratif fait une présentation du Calendrier PPF suite à quelques modifications.

8. Arbitrage

Fabien MKELLEB informe le Comité Directeur que la CDA a travaillé sur l'établissement d'un planning des activités pour la saison 2026-2027, qu'elle soumettra à la rentrée. Un projet de création d'un Label Départemental « Arbitrage » est en cours.

9. Questions diverses / Tour de table

Jean-Marie RENAUD : évoque la nécessité de mettre à jour certaines rubriques du site du District pour une meilleure clarté de lecture.

Fin de la réunion : 21h45.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 28/08/2026 en visioconférence.

Comité Directeur : 04/09/2026 au Mée sur Seine

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du mercredi 16 septembre 2026

Réunion organisée par voie électronique (Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous.

1/ Composition des groupes pour la Saison 2026/2027

Validation des groupes Seniors F, U18 F et U15 F de la dernière division.

SENIORS D3 Groupe A : suite à une entente entre 2 clubs de ce groupe, Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de FC DD ne souhaite pas accéder, le club de Chevry Cossigny accède à cette poule.

U18 D2 Groupe A : suite à la montée de Villeparisis 1 en D1, l'équipe de Villeparisis 2 accède à ce groupe, n'étant plus empêcher de montée par son équipe 1 (article 14.12.d)

Retrait de l'équipe de LE PIN. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de MAGNY accède à cette poule.

U18 D2 Groupe C : : suite à une entente entre 2 clubs de ce groupe, Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de HERICY accède à cette poule.

U16 Groupes E et F : demandes de changement de groupes de VARENNES et PONTIERRY, les 2 clubs étant d'accord, demandes validées.

U15 D1 : demande de CRECY FC de descendre en dernière division. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de BRIE FC accède à cette poule.

U14 D2 Groupe C : suite à une entente entre 2 clubs de ce groupe, Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de PONTIERRY accède à cette poule, étant prioritaire comme descendant supplémentaire

U14 D3 Groupe B : suite à une entente entre 2 clubs de D2A, le club de ST PATHUS est relégué dans cette poule

CDM D1 : retrait de l'équipe de VAUX LA ROCHETTE. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de COUBERT accède à cette poule.

VETERANS D2 Groupe B : retrait de l'équipe de CRECY FC. Conformément à l'article 9.5 du R.S.G. (retrait tardif), l'équipe n'est pas remplacée.

VETERANS D4 Groupe C : demande de changement de groupe de SERVON, pour ne pas déséquilibrer les groupes (10 équipes dans chaque actuellement), demande refusée.

+ 55 ans Groupes D et E : demandes de changement de groupes de COUBERT et VAUX LA ROCHETTE, les 2 clubs étant d'accord, demandes validées.

2/ Ententes

COSMO/ESBLY

Club support : COSMO

Catégorie en entente : SENIORS D2

COSMO/ESBLY

Club support : COSMO

Catégorie en entente : SENIORS D4

COSMO/ESBLY

Club support : COSMO

Catégorie en entente : VETERANS D2

COSMO/ESBLY

Club support : COSMO

Catégorie en entente : +45 ANS

ST THIBAULT /ANNET

Club support : ST THIBAULT

Catégorie en entente : +55 ANS

COLLEGIEN/FERRIERES

Club support : COLLEGIEN

Catégorie en entente : U14 D4

DAMMARTIN/OTHIS/ST PATHUS

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : SENIORS D3

DAMMARTIN/OTHIS/ST PATHUS

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : U14 D2

ST PATHUS/DAMMARTIN/OTHIS

Club support : ST PATHUS

Catégorie en entente : SENIORS D1F

OTHIS/ DAMMARTIN/ST PATHUS

Club support : OTHIS

Catégorie en entente : U15 équipe 1 BRASSAGE

OTHIS/ DAMMARTIN/ST PATHUS

Club support : OTHIS

Catégorie en entente : VETERANS D3

OTHIS/ DAMMARTIN/ST PATHUS

Club support : OTHIS

Catégorie en entente : + 45 ANS équipe 36

OTHIS/ DAMMARTIN/ST PATHUS

Club support : OTHIS

Catégorie en entente : + 55 ANS

OTHIS/ DAMMARTIN/ST PATHUS

Club support : OTHIS

Catégorie en entente : SENIORS D2

DAMMARTIN/OTHIS/ST PATHUS

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : VETERANS D2

DAMMARTIN/OTHIS/ST PATHUS

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : + 45 ANS équipe 35

COULOMMIERS/CRECY

Club support : COULOMMIERS

Catégorie en entente : + 55 ANS

3/ Calendrier Général

SENIORS F

U18F

U15F

4/ Demande club

SAVIGNY : sollicite une dérogation pour mutés supplémentaires suite à la création d'une équipe Seniors F. La demande répondant aux critères réglementaires fixés dans le cadre d'une création d'équipe, le Comité valide cette demande.

5/ Vie des Clubs

CHAPELLE RABLAIS – LES ECRENNES : demande d'inactivité totale – Validée

POMMEUSE FAREMOUTIERS : demande d'inactivité partielle :

Futsal Seniors – Futsal U19 - Futsal U18 - Futsal U17 - Futsal U16 – U18F - U17F - U16F - Seniors F :

Validée

COMBS : demande d'inactivité partielle :

Toutes les catégories Beach Soccer – Toutes les catégories Futsal – Toutes les catégories Féminines libres :

Validée



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 10 septembre 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

Match 55130534

Trilport Usf 1 – Amicale Montereau As 1

Criterium U11 Excellence du 28/03/2026

Match 54748669

CJ Avon 2 – Fertoise 1

SENIORS FUTSAL D2A du 22/03/2026



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 14 septembre 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

Match 53548493

Fontainebleau 23 – Bois le Roi 21

U14 D3C du 21/03/2026

Match 54697657

Champenois Mam Ver 1 – Boissise Pringy Us 2

Seniors D3F du 19/04/2026



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du lundi 14 septembre 2026

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaire de séance : Isabelle CHILLARD

Présents : Ludovic VANTYGHEM

BUSSY ST GEORGES FC

Appel interjeté par le club de BUSSY ST GEORGES FC d'une décision de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 23 juin 2026 (publié dans le journal officiel N° 423 du 26 Juin 2026), rappelée ci-après :

OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres de football à 11.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres de football à 11.

Autres Divisions de District, 1 arbitre de football à 11.

. Championnat de football d'Entreprise,

. Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,

. Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans

. Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre de football à 11.

Un arbitre de football à 11 est :

* soit un arbitre officiel,

* soit " un jeune arbitre " à raison d'1 pour une obligation.

2ème ANNEE D'INFRACTION

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027

BUSSY - manque 1 arbitre

M. BENDRIDJ Abdelfettah n'ayant officié sur aucun match

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club du BUSSY FC du 29 juin pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de BUSSY FC :

- M. SABOTIER Laurent (Président du club)
- M. DJEFFAL Mehdi (Responsable administratif du club)
- M. SAINTEN Christophe (Educateur Seniors)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que M. DJEFFAL Mehdi, responsable administratif du club de BUSSY FC, indique que M. BENDRIDID Abdelfettah officie comme arbitre au sein du club depuis une dizaine d'années et que c'est la première fois qu'un problème survient avec ce dernier.

Considérant que M. DJEFFAL Mehdi soutient que le club a renouvelé la licence de M. BENDRIDID Abdelfettah le 19 août 2025,

Considérant que M. DJEFFAL Mehdi tient à souligner le fait que d'un côté la CDA soutient que M. BENDRIDID Abdelfettah fait partie du District 92 depuis 2023, et d'un autre, inscrit ce dernier sur la liste officielle des arbitres du District 77,

Considérant que M. SABOTIER Laurent, Président du club, indique que cet arbitre a fait défaut la saison passée mais que le District a obligation d'informer les clubs, ce qui n'a pas été le cas,

Considérant M. SAINTEN Christophe, Educateur Seniors, dit ne pas avoir été informé du nombre de match réalisé par l'arbitre.

Considérant que les membres du club de BUSSY FC indiquent que l'arbitre a pris une année sabbatique sans que quiconque informe le club,

Considérant qu'en application des articles 33 et suivants du Statut de l'arbitrage de la F.F.F., la couverture d'un club est subordonnée à deux conditions cumulatives : disposer du nombre d'arbitres requis et permettre à chacun d'eux d'effectuer le nombre minimal de quinze rencontres au cours de la saison,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 48 du Statut de l'arbitrage de la F.F.F. que le District est tenu d'une obligation d'information à l'égard des clubs,

Considérant qu'en effet, le District doit, au plus tard le 30 septembre, informer les clubs ne disposant pas du nombre d'arbitres requis des sanctions encourues à défaut de régularisation de leur situation,

Considérant que le District doit également, au plus tard le 31 mars, publier la liste des clubs en infraction, en précisant le détail des amendes infligées ainsi que les sanctions sportives encourues, conformément aux dispositions des articles 46 et 47 du Statut de l'arbitrage,

Considérant que, selon le club de Bussy, M. BENDRIDID Abdelfettah faisait partie des arbitres appelés à couvrir ledit club au titre de la saison 2025/2026,

Considérant toutefois que M. BENDRIDID Abdelfettah ne pouvait plus couvrir le club de Bussy, notamment en raison de son rattachement à un autre District, en l'occurrence le District des Hauts-de-Seine,

Considérant qu'en tout état de cause, il convient de relever que M. BENDRIDID Abdelfettah s'est déclaré indisponible du 28 octobre 2025 au 31 juillet 2026,

Considérant de ce fait, qu'il n'aurait matériellement pas pu officier lors de 15 rencontres et donc n'aurait jamais pu couvrir le club de Bussy.

Considérant que le club de Bussy avait été informé du nombre d'arbitres requis ainsi que de sa situation au regard du Statut de l'arbitrage par le procès-verbal de la Commission du Statut de l'arbitrage en date du 15 septembre 2025,

Considérant cependant que le club de Bussy n'a pas été informé de sa situation d'infraction dans le cadre du procès-verbal de la Commission du 12 mars 2026,

Considérant qu'en l'absence de cette information, le club de Bussy n'a pas été mis en mesure de prendre les dispositions nécessaires afin de régulariser sa situation concernant M. BENDRIDI Abdelfettah dans les délais prévus par le Statut de l'arbitrage,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la Commission du Statut de l'arbitrage n'a pas satisfait à l'obligation d'information qui lui incombe en application de l'article 48 du Statut de l'arbitrage de la F.F.F.,

Considérant néanmoins qu'il appartenait à minima au club de Bussy de se renseigner sur la situation de l'arbitre censé le couvrir, notamment sur le fait que celui-ci dépend désormais du District des Hauts-de-Seine et qu'il s'est déclaré indisponible du 28 octobre 2025 au 31 juillet 2026,

Considérant, en conséquence, que la responsabilité du club de Bussy doit être engagée à ce titre,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission décide de maintenir le club de Bussy en deuxième année d'infraction cependant décide de lever les sanctions sportives prononcées à l'encontre dudit club au titre de sa situation d'infraction pour la saison 2025/2026.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de BUSSY FC : 64 €

DAMMARIE CITY

Appel interjeté par le club de DAMMARIE CITY d'une décision de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 23 juin 2026 (publié dans le journal officiel N° 423 du 26 Juin 2026), rappelée ci-après :

OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres de football à 11.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres de football à 11.

Autres Divisions de District, 1 arbitre de football à 11.

. Championnat de football d'Entreprise,

. Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,

. Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans

. Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre de football à 11.

Un arbitre de football à 11 est :

* soit un arbitre officiel,

* soit " un jeune arbitre " à raison d'1 pour une obligation.

2ème ANNEE D'INFRACTION

CLUB EN D2 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2026-2027

DAMMARIE CITY - manque 2 arbitres

M. BELKACEM Farid n'ayant officié que sur 7 matchs

M. BELHADEF Abdelmadjid ayant renouvelé le 17/10/2025

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club du DAMMARIE CITY du 02 juillet pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de DAMMARIE CITY :

- M. VAZ John (Président du club)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que M. VAZ John Président du club de DAMMARIE CITY, indique que M. BELKACEM Farid a repris l'arbitrage, s'étant mis en arrêt en raison de problèmes de santé,

Considérant que selon M. VAZ John la licence arbitre de M. BELHADEF Abdelmadjid n'a été validée par le District que le 25 octobre 2025

Considérant que M. VAZ John indique qu'en raison de ce fait M. BELHADEF Abdelmadjid a passé l'examen théorique tardivement, n'a pas pu se rendre à la dernière séance de rattrapage du mois de décembre et pour cette raison a été suspendu,

Considérant que M. VAZ John indique que c'est très difficile pour un jeune club de répondre aux obligations et qu'il a d'ores et déjà deux candidats pour la cession du début de l'année,

Considérant que, dans son procès-verbal en date du 9 juillet 2025, la Commission du Statut de l'arbitrage a indiqué que le club de Dammarie City ne se trouvait pas en première année d'infraction,

Considérant que le club de Dammarie City soutient que M. BELKACEM Farid et M. BELHADEF Abdelmadjid, sont les deux arbitres appelés à assurer sa couverture lors de la saison 2025/2026,

Considérant que le club de Dammarie City soutient que M. BELKACEM Farid, l'un des deux arbitres appelés à assurer sa couverture, a dû interrompre son activité arbitrale en raison de problèmes de santé,

Considérant que M. BELKACEM Farid a fourni un certificat médical de nature à justifier son incapacité à effectuer le nombre minimal de quinze rencontres requis au cours de la saison pour assurer la couverture du club de Dammarie City,

Considérant que la licence de M. BELHADEF Abdelmadjid, l'un des deux arbitres appelés à assurer la couverture du club de Dammarie City, n'a été validée que le 27 octobre 2025,

Considérant donc que la licence de M. BELHADEF Abdelmadjid a été validée hors délai,

Considérant par ailleurs que M. BELHADEF Abdelmadjid ne s'est pas présenté à l'examen théorique annuel et a, de ce fait, été suspendu de ses fonctions d'arbitre,

Considérant en outre que la licence de M. BELHADEF Abdelmadjid a été suspendu du 13 décembre 2025 au 30 juin 2026,

Considérant qu'en raison de cette suspension, M. BELHADEF Abdelmadjid n'était pas en mesure d'effectuer le nombre minimal de quinze rencontres requis au cours de la saison pour assurer la couverture du club de Dammarie City,

Considérant qu'il résulte de l'ensemble de ces éléments que le club de Dammarie City ne disposait pas, au titre de la saison 2025/2026, du nombre d'arbitres permettant d'assurer sa couverture conformément aux dispositions du Statut de l'arbitrage de la F.F.F.,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission décide que le club de Dammarie City se trouve en première année d'infraction, et non pas en deuxième, puis décide, à ce titre, de lui appliquer les sanctions prévues par le Statut de l'Arbitrage de la F.F.F et le Statut de l'Arbitrage du District de Seine et Marne de Football.

Ainsi, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club de Dammarie City est diminué de 2. De plus, la commission inflige une amende de 30 euros au club de Dammarie City.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de DAMMARIE CITY : 64 €



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 15 septembre 2026

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

CHAMPS FFC (580983)

* **SENIORS D1 FUTSAL – 19h30 – accordé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 19 et 20 septembre 2026

MATCH 79452046 ENT FERTE/CHANGIS 55 40 – BUSSY ST GEORGES 41 CRIT 55 ANS Poule B du 20/09/26

Demande de modification de date par courriel du club de **ASM FERTOISE FOOT** pour disputer la rencontre le 25/10/26 au lieu du 20/09/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 79452367 FC COSMO 77 40 – QUINCY VOISINS FC US 40 CRIT 55 ANS Poule C du 20/09/26

Demande de modification de date par courriel du club de **QUINCY VOISINS US** pour disputer la rencontre le 11/11/26 au lieu du 20/09/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 79451732 VAL D'EUROPE 40 – ROISSY BRIE ANTILLAIS 40 CRIT 55 ANS Poule D du 20/09/26

Demande de modification de date par courriel du club de **ROISSY BRIE ANTILLAIS** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 79451733 CESSON VSD 41 – GRETZ TOURNAN SC 40 CRIT 55 ANS Poule D du 20/09/26

Demande de modification de date par courriel du club de **GRETZ TOURNAN SC** pour disputer la rencontre le 25/10/26 au lieu du 20/09/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 79432587 AMICALE MONTEREAU ASA 40 – CESSON VSD 40 CRIT 55 ANS Poule E du 20/09/26

Demande de modification de date par courriel du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 17 Septembre 2026

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Reports/Modifications

*Suspension de Terrain

*Retraits / Forfaits Généraux

REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

Week-end du 19 et 20 Septembre 2026

Match 55860166 – U14 D2C du 19/09/2026

FONTAINEBLEAU 22 – MORMANT FC 21

Demande FOOTCLUBS du club de Fontainebleau en date du 08/09/2026

Demande de modification d'horaire afin de disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 15h30.

Considérant l'article 10.3 du RSG :

En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants sont validés directement par le District :

« *Horaire initial : 15h30 ; horaire demandé compris entre 13h00 et 17h30.* »

Considérant que l'horaire sollicité par le club recevant (12h00) ne rentre pas dans la plage horaire autorisée (13h00 à 17h30), l'accord du club visiteur est obligatoire.

Décision

Demande refusée par le club de MORMANT FC.

Match 79422172– CDM D2B du 20/09/2026

LONGUEVILLE 5 – HERICY 6

Demande par courriel du club de Longueville en date du 14/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre à une date ultérieure

Demande refusée par le club de HERICY

Match 55877876 – VETERANS D2A du 20/09/2026

MOUSSY NEUF 31 – MCG 31

Demande FOOTCLUBS du club de Mcg en date du 14/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 25/10/2026 au lieu du 20/09/2026

Décision

Demande refusée par le club de MOUSSY NEUF

Match 55883565 – VETERANS D3C du 20/09/2026

PROVINS MJC 31 – MONTEREAU 31

Demande FOOTCLUBS du club de Provins Mjc en date du 10/09/2026

Demande d'inversion et de modification d'horaire afin de disputer la rencontre à 09h30 sur les installations du club de Montereau au lieu de 10h30 sur les installations du club de Provins
Décision

Accord du club de MONTEREAU.

La rencontre aller du 20/09/2026 aura donc lieu à Montereau et la rencontre retour du 21/03/2027 aura donc lieu à Provins

Match 79480774 – VETERANS D4B du 20/09/2026

GRETZ TOURNAN 32 – Ent MAGNY/BUSSY 31

Demande par courriel du club de Gretz Tournan en date du 14/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre à une date ultérieure

Demande refusée par le club de MAGNY/BUSSY

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 11/10/2026 ou le 25/10/2026 au lieu du 20/09/2026

Décision

11/10/2026 Date refusée par la Commission – journée Coupe

25/10/2026 En attente accord du club de MAGNY/BUSSY

Match 79425947– +45 ANS A du 20/09/2026

FC COSMO 35 – TORCY PVM 35

Demande par courriel du club de Torcy en date du 14/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 11/10/2026 ou le 25/10/2026 au lieu du 20/09/2026

Décision

11/10/2026 Date refusée par la Commission – journée Coupe

Demande refusée par le club de FC COSMO

Match 79426110– +45 ANS B du 20/09/2026

NANTEUIL 35 – VFFA 77 35

Demande par courriel du club de Nanteuil en date du 14/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 25/10/2026 au lieu du 20/09/2026

En attente accord du club de VFFA

Match 79426450 – +45 ANS du 20/09/2026

OZOIR 35 – PONTAULT PORTUGAIS 35

Demande par courriel du club de Pontault Portugais en date du 16/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 11/10/2026 ou le 15/11/2026 au lieu du 20/09/2026

Décision

11/10/2026 Date refusée par la Commission – journée Coupe

15/11/2026 Date refusée par la Commission – journée Coupe

Demande par courriel du club de Ozoir en date du 16/09/2026

Demande de modification de date et d'horaire afin de disputer la rencontre le 15/10/2026 à 20h45 au lieu du 20/09/2026 à 9h30

Décision

En attente accord du club de Pontault Portugais

Match 79424766– U16 D3C du 20/09/2026

FC COSMO 21 – ENT PLAINE/France 23

Demande par courriel du club de Fc Cosmo en date du 16/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre à une date ultérieure

Demande non valide absence de date de report

Demande par courriel du club de Fc Cosmo en date du 17/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 11/11/2026 au lieu du 20/09/2026

Demande par courriel du club de Plaine France en date du 17/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 11/10/2026 au lieu du 20/09/2026

Demande par courriel du club de Fc Cosmo en date du 17/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 25/10/2026 au lieu du 20/09/2026

Match 55957260 – U18 D2A du 20/09/2026

LAGNY 21 – ST MARD 21

Demande par courriel du club de St Mard en date du 13/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 11/10/2026 ou le 25/10/2026 au lieu du 20/09/2026

**11/10/2026 – 25/10/2026 Dates refusées par la Commission – journée Coupe (Gambardella)
Demande refusée par le club de MAGNY/BUSSY**

Demande par courriel du club de St Mard en date du 16/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 08/11/2026 ou le 22/11/2026 au lieu du 20/09/2026

Décision

08/11/2026 Date refusée par la Commission – journée Coupe

22/11/2026 Date refusée par la Commission – journée Championnat

Match 55957571 – U18 D2C du 20/09/2026

OL LOING 21 – LE MEE 21

Demande par courriel du club de Ol Loing en date du 15/09/2026

Demande de modification de date et d'horaire afin de disputer la rencontre le 19/09/2026 à 14h00 au lieu du 20/09/2026 à 12h00

Décision

En attente accord du club de LE MEE

Match 55871440 – SENIORS D3C du 20/09/2026

COULOMMIERS 2 – COUNTRY F 2

Demande par courriel du club de Courtry en date du 17/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 11/10/2026 au lieu du 20/09/2026

Décision

08/11/2026 Date refusée par la Commission – journée Coupe

Demande par courriel du club de Courtry en date du 17/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 25/10/2026 au lieu du 20/09/2026

Demande refusée par le club de COULOMMIERS

Match 55871659 – SENIORS D3D du 20/09/2026

CPSP 2 – GRETZ TOURNAN 3

Demande FOOTCLUBS du club de Gretz Tournan en date du 15/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 25/10/2026 au lieu du 20/09/2026

Décision

Demande refusée par le club de CPSP

Week-end du 26 et 27 Septembre 2026

En raison de l'organisation du 4^e tour de la Coupe de France prévu le 27 septembre 2026 et de la participation à ce tour d'équipes évoluant dans les championnats départementaux, les rencontres ci-dessous sont reportées.

Les dates de report seront arrêtées et communiquées ultérieurement aux clubs concernés.

- Seniors D1 – 55953716 - **Vffa 77 1** – Meaux Cs Academy Cs 2
- Seniors D2B – 55764838 - **Cpsp 1** – Pontault Ums 1
- Seniors D2C – 55764968 - **Fontainebleau 1** – Savigny Fc 1
- Seniors D3D – 55871641 - Jouy Yvron 1 - **Villiers St Georges 1**
- Seniors D3E – 79554236 - Senart Moissy 3 – **Lieusant As 1**

Les clubs devant recevoir une rencontre comptant pour le 4^e tour de la Coupe de France ou pour le 2^e tour de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, prévus le 27 septembre 2026, sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de ces rencontres, notamment en matière de mise à disposition des installations sportives et de respect des horaires de programmation.

Les clubs concernés sont priés de vérifier dès à présent l'occupation de leurs terrains et de procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires

Match 79406849 – SENIORS D4C du 27/09/2026
LIEUSAIN AS 2 – VARENNES 2

Demande FOOTCLUBS du club de Lieusaint en date du 16/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 25/10/2026 au lieu du 27/09/2026

Décision

En attente accord du club de LE MEE

Week-end du 21 et 22 novembre 2026

CLUB DE PROVINS MJC

Considérant que le club de Provins Mjc a indiqué dans son dossier que l'horaire a domicile des rencontres serait de 10h30.

Considérant que l'équipe de Provins Mjc 31 a accepté la proposition du District pour accéder en division supérieure (D3C) suite à un retrait dans cette division.

Considérant que cette accession provoque maintenant un problème d'occupation sur les 4 dates suivantes :

- **22 novembre 2026**
- 28 février 2027
- 14 mars 2027

Considérant que l'autre club utilisateur de l'installation bénéficie du même créneau horaire d'utilisation de l'équipement

Considérant qu'il appartient au club de Provins MJC de mettre en œuvre toute mesure nécessaire afin de remédier aux problèmes d'occupation de l'installation

Concernant la rencontre du 22/11/2026, la Commission demande au club de Provins Mjc de lui transmettre pour le mardi 17/11/2026 ces observations ou propositions permettant de résoudre la difficulté liée à l'occupation de l'installation

Week-end du 27 et 28 février 2027

CLUB DE PROVINS MJC

Considérant que le club de Provins Mjc a indiqué dans son dossier que l'horaire a domicile des rencontres serait de 10h30.

Considérant que l'équipe de Provins Mjc 31 a accepté la proposition du District pour accéder en division supérieure (D3C) suite à un retrait dans cette division.

Considérant que cette accession provoque maintenant un problème d'occupation sur les 4 dates suivantes :

- 22 novembre 2026
- **28 février 2027**
- 14 mars 2027

Considérant que l'autre club utilisateur de l'installation bénéficie du même créneau horaire d'utilisation de l'équipement

Considérant qu'il appartient au club de Provins MJC de mettre en œuvre toute mesure nécessaire afin de remédier aux problèmes d'occupation de l'installation

Concernant la rencontre du 28/02/2027, la Commission demande au club de Provins Mjc de lui transmettre pour le mardi 23/02/2027 ces observations ou propositions permettant de résoudre la difficulté liée à l'occupation de l'installation

Week-end du 13 et 14 mars 2027

CLUB DE PROVINS MJC

Considérant que le club de Provins Mjc a indiqué dans son dossier que l'horaire a domicile des rencontres serait de 10h30.

Considérant que l'équipe de Provins Mjc 31 a accepté la proposition du District pour accéder en division supérieure (D3C) suite à un retrait dans cette division.

Considérant que cette accession provoque maintenant un problème d'occupation sur les 4 dates suivantes :

- 22 novembre 2026
- 28 février 2027
- **14 mars 2027**

Considérant que l'autre club utilisateur de l'installation bénéficie du même créneau horaire d'utilisation de l'équipement

Considérant qu'il appartient au club de Provins MJC de mettre en œuvre toute mesure nécessaire afin de remédier aux problèmes d'occupation de l'installation

Concernant la rencontre du 14/03/2027, la Commission demande au club de Provins Mjc de lui transmettre pour le mardi 09/03/2027 ces observations ou propositions permettant de résoudre la difficulté liée à l'occupation de l'installation

Week-end du 29 et 30 mai 2027

Match 55883619 – VETERANS D3C du 30/05/2027

PROVINS MJC 31 – PONTIERRY 32

Demande Footclubs du club de Provins Mjc en date du 11/09/2026

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS afin de disputer la rencontre à 10h30 sur les au lieu de 09h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Considérant qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu sportif, notamment en matière d'accession ou de relégation ;

Par ces motifs,

La Commission émet un avis défavorable.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.

SUSPENSIONS DE TERRAIN

Club de VILLIERS ST GEORGES

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire du 26/02/2026

« ... 54697527 : Fc Villiers St Georges / Vaux la Rochette du 05/10/2025 (Seniors D3D) »

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées ; Les personnes non-membres n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision ;

La Commission,

Jugeant en appel et dernier ressort ;

(.../...)

Porte à deux (2) matchs fermes la suspension de terrain de l'équipe du FC VILLIERS SAINT GEORGES évoluant dans le Championnat de D3/D du District de SEINE-ET-MARNE, Étant

rappelé qu'il appartient à la Commission d'Organisation compétente du District de SEINE ET-MARNE de déterminer les modalités d'application de cette sanction. ... »

Considérant que la sanction initiale, à savoir un match ferme de suspension de terrain, a déjà été purgée partiellement (le 16 janvier 2026),
Considérant que la décision prononcée par la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire en date du 26 février 2026 à savoir un match supplémentaire ferme de suspension de terrain n'a pas été appliquée par la Commission d'Organisation au cours de la saison 2025/2026,
Considérant qu'à l'issue de la saison 2025/2026, la sanction n'a donc pas pu être purgée dans son intégralité (reste 1/2 match à purger),

Par ces motifs :

La Commission informe le club de VILLIERS ST GEORGES que :

- La sanction restante sera applicable lors de la première rencontre à domicile de la saison 2026/2027.
- Les calendriers des championnats ayant été publiés, celle-ci sera donc applicable sur la rencontre ci-dessous :
 - Fc Villiers St Georges 1 – Brie Est Fc 1 Seniors D3D du 18/10/2026

la Commission communique la procédure à suivre :

Modalités à prévoir par le club :

Le club devra transmettre :

- Le nom du terrain de repli
- Une attestation de mise à disposition signée par le propriétaire des installations

Précision complémentaire :

Si l'équipe de VILLIERS ST GEORGES est désignée club recevant lors d'un match de Coupe, cette rencontre sera prise en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VILLIERS ST GEORGES**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédant la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de NANGIS

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 13/05/2026

« ...53541028 Nangis Es 1 – Pontault Portugais 1°

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de M. CARDOUX Daniel Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 du Règlement Sportif Général du District 77 de Football.

(.../...)

La Commission décide de suspendre le terrain de l'équipe de Nangis pour 2 matchs fermes.... »

Considérant que la décision prononcée par la Commission de Discipline en date du 13 mai 2026 à savoir 2 matchs ferme de suspension de terrain n'a pas été appliquée par la Commission d'Organisation au cours de la saison 2025/2026,

Considérant qu'à l'issue de la saison 2025/2026, la sanction n'a donc pas pu être purgée dans son intégralité (reste 0/2 match à purger),

Par ces motifs :

La Commission informe le club de NANGIS ES que :

- La sanction restante sera applicable lors des 2 premières rencontres à domicile de la saison 2026/2027.
- Les calendriers des championnats ayant été publiés, celle-ci sera donc applicable sur la rencontre ci-dessous :
 - Nangis 1 – Moret-Veneux 1 Seniors D2C du 27/09/2026

Demande du club Nangis pour disputer la rencontre à 17h30 sur les installations du club de Moret-Veneux

En attente accord du club de MORET VENEUX

- Nangis 1 – Ol Loing 1 Seniors D2C du 18/10/2026

la Commission communique la procédure à suivre :

Modalités à prévoir par le club :

Le club devra transmettre :

- Le nom du terrain de repli
- Une attestation de mise à disposition signée par le propriétaire des installations

Précision complémentaire :

Si l'équipe de NANGIS est désignée club recevant lors d'un match de Coupe, cette rencontre sera prise en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **NANGIS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédant la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

Annulation de l'engagement après parutions des calendriers			
525644	LESIGNY USC 2	SENIORS D4B	102€
525644	LESIGNY USC 1	U17-Brassage -C	102€
500773	FONTENAY TRESIGNY AS 21	U16 D3D	102€
525644	LESIGNY USC 21	U16 D3E	102€
561075	AFPO 21	U15 -Brassage -C	102€
530265	BUCCEENNE AS 21	U14 D4B	102€
530265	EMERAINVILLE 21	U14 D4D	102€
525644	LESIGNY – Ent UcsI/Fce 21	U14 D4E	102€
547565	CHAMPENOIS MV 21	U14 D4F	102€
547013	PAYS CRECOIS 31	VETERANS D2A	102€
511879	COURTRY F 32	VETERANS D4A	102€
511879	VILLENAY AC 31	VETERANS D4A	102€
529821	CROISSY AS 35	+45 ANS B	102€
514814	GRETZ TOURNAN 35	+45 ANS B	102€

500365	MONTEREAU ASA 3	+45 ANS E	102€
--------	-----------------	-----------	------



FORMATIONS

2026-2027

SE FORMER AUJOURD'HUI,
PERFORMER DEMAIN !



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI U14-U19	1er jour : 06/10/26 2ème jour : 10/11/26	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U10-U13	1er jour : 09/10/26 2ème jour : 09/11/26	LE MEE SUR SEINE	FORMATION	COMPLETE
CFI Gardien de But initiation	1er jour : 05/11/26 2ème jour : 08/12/26	MONTRY	2	19
CFI SENIORS	1er jour : 20/11/26 2ème jour : 11/12/26	LE MEE SUR SEINE	8	13



Informations

FORMATIONS OUVERTES

SENIORS FEMININES

			Cp France	Gr à 16	Coupe
samedi	05/09/2026				
samedi	12/09/2026		T1		
samedi	19/09/2026		T2		
samedi	26/09/2026			J1	
samedi	03/10/2026		T3	J2	
samedi	10/10/2026			J3	
samedi	17/10/2026		T4	J4	
samedi	24/10/2026			J5	
samedi	31/10/2026		FR	J6	
dimanche	01/11/2026	Toussaint			
samedi	07/11/2026			J7	
mercredi	11/11/2026	Armistice 1918			
samedi	14/11/2026			J8	
samedi	21/11/2026		T1 FFF	J9	
samedi	28/11/2026			J10	
samedi	05/12/2026			J11	
samedi	12/12/2026		T2 FFF	J12	
samedi	19/12/2026			J13	
vendredi	25/12/2026	Noel			
samedi	26/12/2026				
vendredi	01/01/2027	jour de l'An			
samedi	02/01/2027				
samedi	09/01/2027		1/16e FFF	J14	
samedi	16/01/2027			J15	
samedi	23/01/2027			J16	
samedi	30/01/2027		1/8e FFF	J17	
samedi	06/02/2027			J18	
samedi	13/02/2027			J19	
samedi	20/02/2027				Coupe T1 (1/8)
samedi	27/02/2027			J20	
samedi	06/03/2027			J21	
samedi	13/03/2027			J22	
samedi	20/03/2027			J23	
samedi	27/03/2027			J24	
lundi	29/03/2027	Pâques			
samedi	03/04/2027			J25	
samedi	10/04/2027			J26	
samedi	17/04/2027				Coupe T2 (1/4)
samedi	24/04/2027			J27	
samedi	01/05/2027	Fête du travail			
jeudi	06/05/2027	Ascension			Coupe T3 (1/2)
samedi	08/05/2027	Victoire 1945		J28	
samedi	15/05/2027			J29	
lundi	17/05/2027	Pentecôte			
samedi	22/05/2027			J30	
samedi	29/05/2027				FINALE
samedi	05/06/2027				
samedi	12/06/2027				
samedi	19/06/2027				
samedi	26/06/2027				

U15F - U18F

			Cp Nike	Gr à 16	Gr à 12	Coupe
samedi	05/09/2026					
samedi	12/09/2026		T1			
samedi	19/09/2026		T2			
samedi	26/09/2026			J1	J1	
samedi	03/10/2026		T3	J2	Match Remis	
samedi	10/10/2026			J3	J2	
samedi	17/10/2026		T4	J4	J3	
samedi	24/10/2026			J5	Match Remis	
samedi	31/10/2026		T5	J6	Match Remis	
dimanche	01/11/2026	Toussaint				
samedi	07/11/2026			J7	J4	
mercredi	11/11/2026	Armistice 1918			Match Remis	
samedi	14/11/2026			J8	J5	
samedi	21/11/2026		FR	J9	J6	
samedi	28/11/2026			J10	J7	
samedi	05/12/2026			J11	J8	
samedi	12/12/2026		T1 FFF	J12	J9	
samedi	19/12/2026			J13	Match Remis	
vendredi	25/12/2026	Noel				
samedi	26/12/2026					
vendredi	01/01/2027	jour de l'An				
samedi	02/01/2027					
samedi	09/01/2027		1/16e FFF	J14	J10	
samedi	16/01/2027			J15	J11	
samedi	23/01/2027			J16	J12	
samedi	30/01/2027			J17	J13	
samedi	06/02/2027			J18	J14	
samedi	13/02/2027			J19	Match Remis	
samedi	20/02/2027				Match Remis	Coupe T1 (1/8)
samedi	27/02/2027			J20	J15	
samedi	06/03/2027			J21	J16	
samedi	13/03/2027			J22	J17	
samedi	20/03/2027			J23	J18	
samedi	27/03/2027			J24	Match Remis	
lundi	29/03/2027	Pâques			Match Remis	
samedi	03/04/2027			J25	J19	
samedi	10/04/2027			J26	Match Remis	
samedi	17/04/2027				Match Remis	Coupe T2 (1/4)
samedi	24/04/2027			J27	J20	
samedi	01/05/2027	Fête du travail			Match Remis	
jeudi	06/05/2027	Ascension			Match Remis	Coupe T3 (1/2)
samedi	08/05/2027	Victoire 1945		J28	Match Remis	
samedi	15/05/2027			J29	J21	
lundi	17/05/2027	Pentecôte			Match Remis	
samedi	22/05/2027			J30	J22	
samedi	29/05/2027					Finale
samedi	05/06/2027					
samedi	12/06/2027					
samedi	19/06/2027					
samedi	26/06/2027					